

POUR UNE  
AUTRE SOCIÉTÉ,  
UN AUTRE  
MODÈLE DE  
DÉVELOPPEMENT  
ÉCONOMIQUE

# LE NOUVEL ACCORD GROUPE COORACE AGEFOS PME

Février 2016  
RÉGION CENTRE VAL DE LOIRE

**coorace**  
*Solidaires pour l'emploi*

**s'engage**  
l'Europe  
en France  
avec le FSE



Cette action est  
cofinancée par le  
Fonds social européen  
dans le cadre du  
programme opérationnel  
national « Emploi et  
Inclusion » 2014-2020

UNION EUROPEENNE

## UN NOUVEL ACCORD GROUPE

- ▶ Objectifs
- ▶ Impacts de la réforme de 2014

## LES MODALITES DE FONCTIONNEMENT OPERATIONNEL DU COMPTE GROUPE

- ▶ Les nouveaux taux de contribution
- ▶ Les axes prioritaires

## L'APPUI EN RÉGION

## L'ADHÉSION À L'ACCORD GROUPE COORACE-AGEFOS PME

# NOUVEL ACCORD COORACE – AGEFOS ME

## ▲ OBJECTIFS PARTAGES DU NOUVEL ACCORD COORACE – AGEFOS PME

- ▶ **Intégrer les nouvelles dispositions issues de la loi 288 du 5 mars 2014**
- ▶ **Structurer un partenariat « politique » pour améliorer l'accès à la formation et à la professionnalisation des publics fragilisés**
- ▶ **Contribuer conjointement au maintien et au retour à l'emploi durable des personnes sur les territoires**
- ▶ **Co-construire et permettre la réalisation de projets permettant l'accès à des formations efficaces pour les salarié-e-s**

# NOUVEL ACCORD COORACE – AGEFOS ME

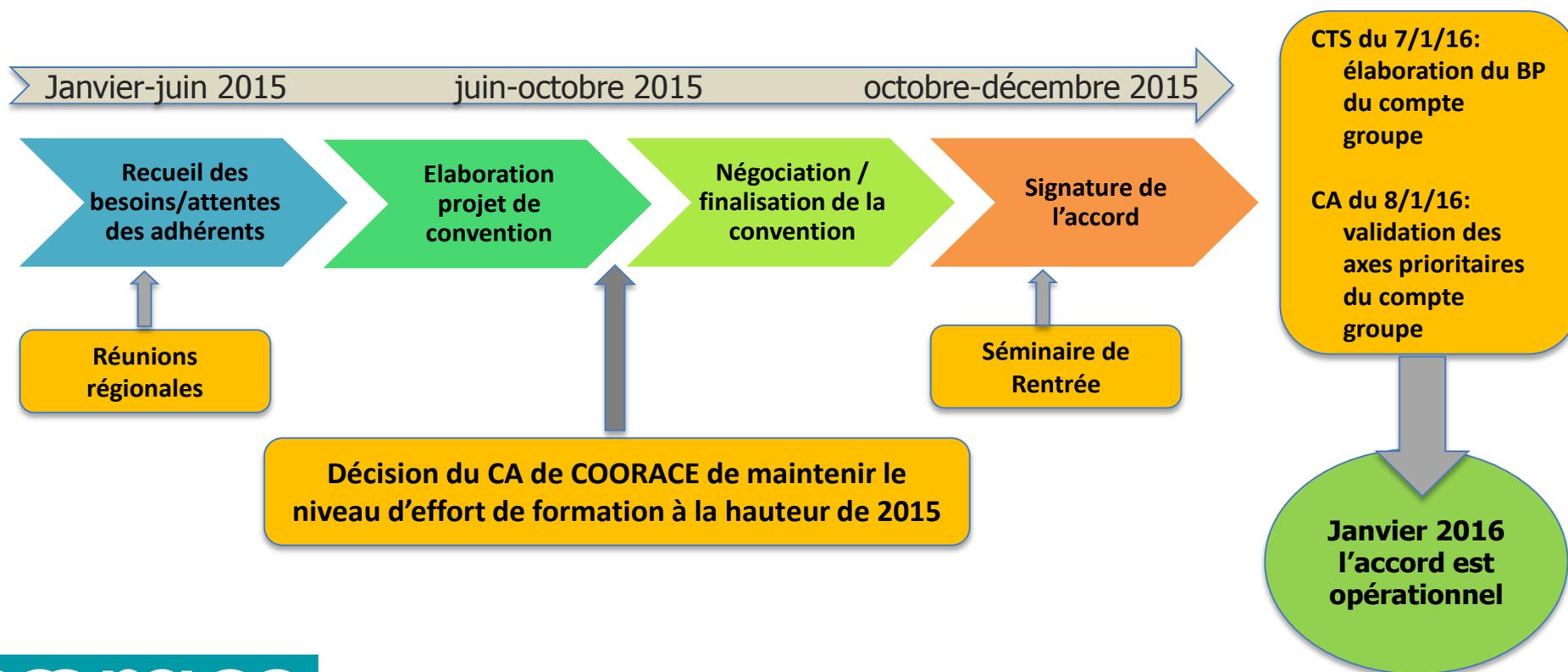
## ▲ LES ATTENTES DE COORACE VIS-À-VIS D'AGEFOS PME

- ▶ **Améliorer l'accès aux co-financements publics et structurels**
  - *Appels à projets ou lignes de financement FPSPP*
  - *ADEC –EDEC*
  - *Lignes FSE*
  - *Autres*
  
- ▶ **Mise en relation avec les branches professionnelles**
  
- ▶ **Appui aux projets d'ingénierie de formation (exemple : illettrisme)**
  
- ▶ **Outils RH/GPEC**
  
- ▶ **Accompagnement de proximité renforcé**

# NOUVEL ACCORD COORACE – AGEFOS ME

## CALENDRIER

### ► Définir le nouvel Accord Groupe COORACE - AGEFOS PME



# NOUVEL ACCORD COORACE – AGEFOS ME

## ▲ LES IMPACTS DE LA REFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE POUR LES SIAE

### ► BAISSSE DE L'OBLIGATION DE VERSEMENT A L'OPCA

RISQUES	OPPORTUNITES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Limiter le budget formation</b> au minimum légal</li> <li>• <b>Sous estimer</b> l'obligation de former</li> <li>• Ne pas être <b>prioritaire</b> dans l'accès aux financements complémentaires captés par les OPCA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Baisse</b> des « dépenses contraintes »</li> <li>• Plus de <b>liberté</b> dans le choix des actions de développement des compétences</li> <li>• Levier pour développer une <b>GPEC</b></li> </ul>

# NOUVEL ACCORD COORACE – AGEFOS ME

## ► FLECHAGE DES FONDS VERSES VERS LES FORMATIONS QUALIFIANTES/CERTIFIANTES

RISQUES	OPPORTUNITES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ne pas disposer de <b>compétences et ressources suffisantes</b> pour l'ingénierie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Intégrer</b> davantage l'ingénierie de formation dans la construction des parcours</li> <li>• <b>Développer</b> l'accès à des titres professionnels pour les salarié-e-s : professionnalisation reconnue et impact vis-à-vis des financeurs</li> </ul>

# NOUVEL ACCORD COORACE – AGEFOS ME

- **FORTE CONTRACTION DES FONDS MUTUALISES « PLAN DE FORMATION » AUPRES DES OPCA**

RISQUES	OPPORTUNITES
<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Impossibilité</b> de couvrir les besoins de formation des salarié-e-s</li></ul>	

# NOUVEL ACCORD COORACE – AGEFOS ME

## ▲ L'EVOLUTION DE L'ACCORD COORACE - AGEFOS PME

- ▶ Articulation entre une convention de partenariats (engagements réciproques) et un **Programme Opérationnel Annuel co-construit**
- ▶ Articulation entre engagements au niveau national sur une **offre de service globale** et **l'offre de service déployée sur les territoires**
- ▶ Identification des leviers pour **mobiliser les dispositifs de financements « hors plan »**
- ▶ **Maintien d'un fonds mutualisé de groupe** pour faciliter les actions de professionnalisation « prioritaires » pour le **réseau COORACE**

# NOUVEL ACCORD COORACE – AGEFOS ME

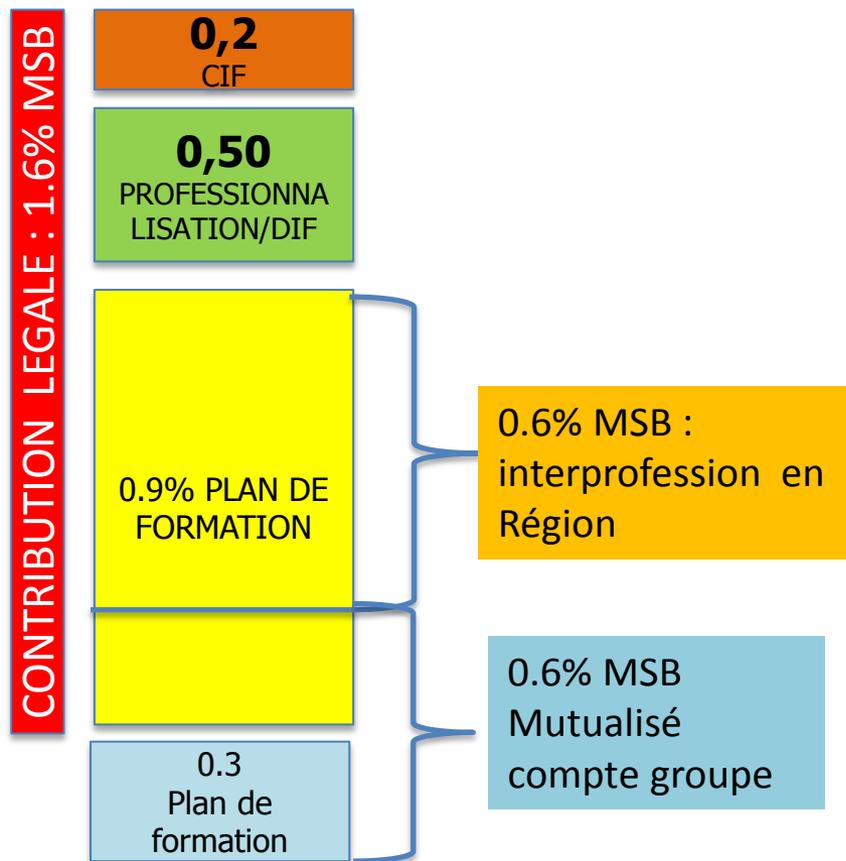
## ▲ EVOLUTION DU TAUX DE CONTRIBUTION

### OBJECTIFS et ENJEUX

- ▶ Intégrer les **nouvelles dispositions législatives**
- ▶ Maintenir une **enveloppe mutualisée** au même niveau que dans le passé
- ▶ Renforcer l'accès :
  - ▶ **À l'offre de service de groupe élaborée au niveau national**
  - ▶ **A l'offre de service et de financement proposée en région**

# NOUVEL ACCORD COORACE – AGEFOS ME

## ▲ RAPPEL: LE TAUX DE CONTRIBUTION DE 2013 À 2015



année	Nb adh	Montant versement à AGEFOS PME	Capacité de financement	Engagements
2013	219	536 K€	408 K€	578 K€
2014	209	532 K€	412 K€	463 K€
2015	215	511 k€	393 K€	549K€

# NOUVEL ACCORD COORACE – AGEFOS ME

## ▲ EVOLUTION DU TAUX DE CONTRIBUTION

### CONTENU DE L'ACCORD

#### ▶ Entreprises de -10 salarié-e-s

**1.35%MSB**

Soit 0.55% contribution légale  
0.2% contribution complémentaire PLAN  
0.6% contribution Groupe

#### ▶ Entreprises de 10 à 49 salarié-e-s

**1.8 %MSB**

Soit 1% contribution légale  
0.2% contribution complémentaire PLAN  
0.6% contribution Groupe

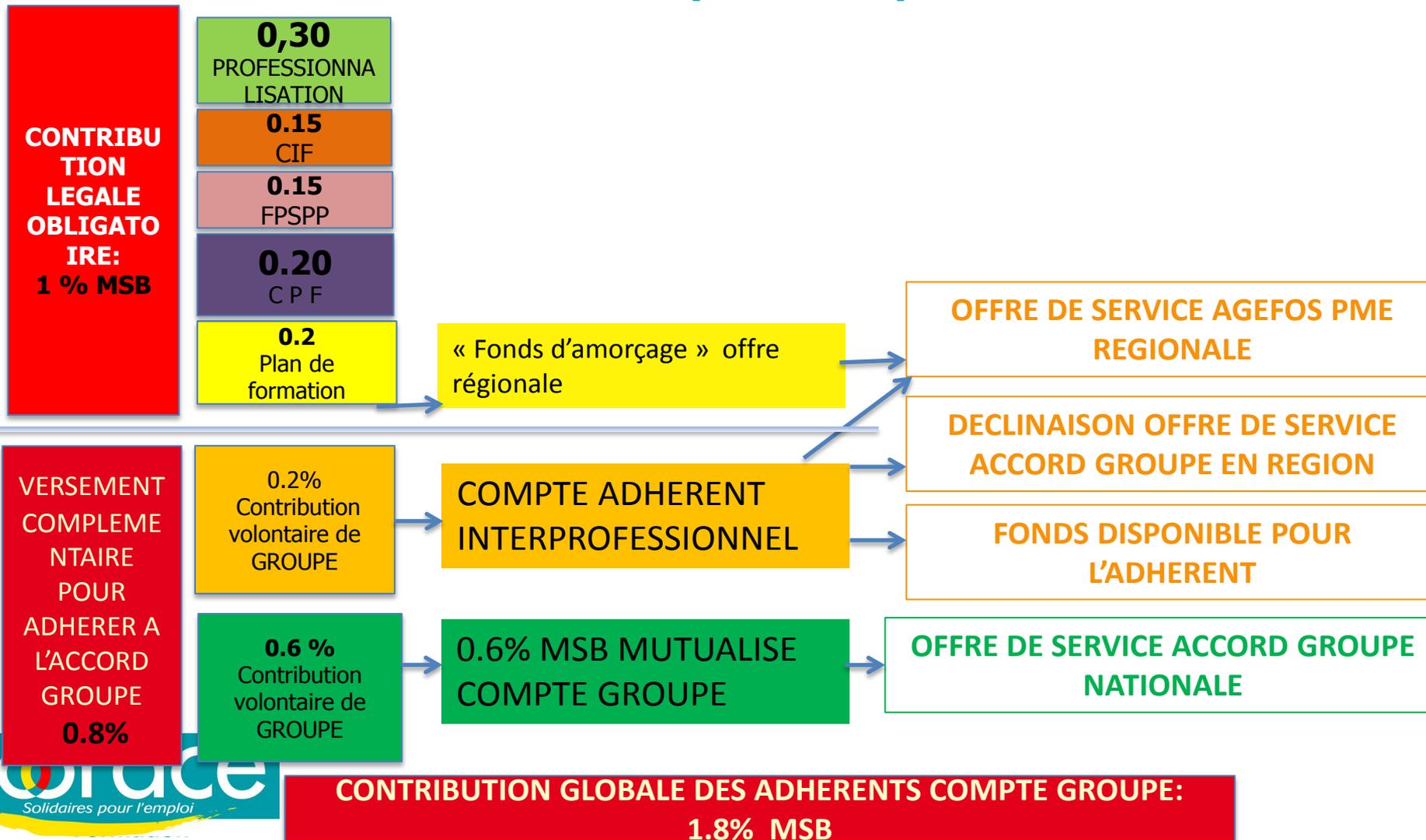
#### ▶ Entreprises de 50 salarié-e-s et plus

**1.9 %MSB**

Soit 1% contribution légale  
0.3% contribution complémentaire PLAN  
0.6% contribution Groupe

# NOUVEL ACCORD COORACE – AGEFOS ME

## ▲ TAUX DE CONTRIBUTION 2016 (10-49 ETP)



# ENVELOPPE MUTUALISEE 2016 (Validation en cours par le CA AGEFOS PME)

## HYPOTHÈSES :

- NB ADHÉRENTS → CONSTANT
- MASSE SALARIALE → CONSTANTE
- CAPACITÉ DE FINANCEMENT THEORIQUE -> 450 K€

## BUDGET PREVISIONNEL ENGAGEMENTS

- - 50 SALARIÉ-E-S: **400K€**
- + 50 SALARIE-E-S : **135K€**

-----  
**535 K€**

# AXES PRIORITAIRES COORACE 2016 (Validés par CA COORACE)

## METHODE

- **IDENTIFICATION DES AXES STRATÉGIQUES**
- **IDENTIFICATION DES STAGES RÉPONDANTS AUX AXES STRATÉGIQUES**
- **ESTIMATION DU BESOIN DE FINANCEMENT POUR CHAQUE THÈME  
(= ESTIMATION DU NB DE STAGIAIRES SALARIÉ-E-S ET BÉNÉVOLES  
D'ENTREPRISES ADHÉRENTES À L'ACCORD GROUPE)**
- **ARBITRAGES EN FONCTION:**
  - ***DU BUDGET DONNÉ***
  - ***DU BESOIN IDENTIFIÉ ET DES REMONTES DES ADHÉRENTS ET DES RÉGIONS***
- **VALIDATION PAR LE CA COORACE**

# AXES PRIORITAIRES COORACE 2016 (Validés par CA COORACE)

## I. DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES DES SALARIÉ-E-S PERMANENT-E-S ET ADMINISTRATEUR-TRICE-S BÉNÉVOLES

### Les formations prioritaires

- **L'ÉVOLUTION DU MODÈLE DE NOS ENTREPRISES**
  - Organiser les ressources humaines
  - Développer l'activité sur les territoires
  - Développer une démarche de progrès

## II. DEVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES DES SALARIÉ-E-S EN PARCOURS

### Les Fonds Mutualisés Solidaires

- **« MÉTIERS ÉMERGENTS » SUR LES TERRITOIRES, ET NOTAMMENT DANS LES SECTEURS COUVERTS PAR LES ACCORDS CADRES NATIONAUX COORACE**
  - FMS
- **L'ACQUISITION DU SOCLE DE COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES**
  - « CLEA » : CPF + PP + FMS

## MODALITES 2016 (Validés par CA COORACE)

### REPARTITION DE L'ENVELOPPE

- **60% : SALARIÉ-E-S PERMANENT-E-S ET ADMINISTRATEUR-TRICE-S BÉNÉVOLES**
- **40%: SALARIÉ-E-S EN PARCOURS**

# LA FORMATION DES SALARIE-E-S PERMANENT-E-S : Les formations prioritaires

## CRITÈRES DE CHOIX DES STAGES PRIORITAIRES

### ➤ **Organiser les Ressources Humaines**

Formations dont l'objectif vise:

- Le renforcement de la « fonction employeur »
- La valorisation des compétences dans la fonction accompagnement

### ➤ **Développer l'activité sur les territoires**

Formations dont l'objectif vise:

- Le renforcement des compétences commerciales
- Le renforcement de la coopération sur les territoires
- Le déploiement des accords nationaux (grands comptes et branches professionnelles)

### ➤ **Développer une démarche de progrès**

Formations dont l'objectif vise:

- L'appropriation du nouveau cadre de référence (CAP)
- Les bases de la norme ISO 9001 v2015

# LA FORMATION DES SALARIE-E-S PERMANENT-E-S : Les formations prioritaires

## MODALITES DE PRISE EN CHARGE

- **FORMATIONS PRIORITAIRES en INTER ENTREPRISES**  
**100%** du coût pédagogique
- **FORMATIONS PRIORITAIRES en INTRA ENTREPRISE**  
**100%** du coût pédagogique de DEUX JOURNEES par an par entreprise
- **FORMATIONS INTRA ENTREPRISE « NOUVEAU CADRE DE REFERENCE »**  
**100%** du coût pédagogique d'UNE JOURNEE par an par entreprise
- **JUSQU'À EPUISEMENT DES FONDS** : pas de limites fixées par la cotisation ni l'utilisation des FMS

# LA FORMATION DES SALARIE-E-S EN PARCOURS D'INSERTION :

## Les Fonds Mutualisés Solidaires

### CRITÈRES DES FONDS MUTUALISÉS SOLIDAIRES

- Action de formation
  - **Visant la pré-qualification** du-de la salarié-e en parcours d'insertion, **quelque soit la nature de son contrat**
  - **Non éligible à d'autres dispositifs de financement** existants sur les territoires (contrat de professionnalisation, offre de formation AGEFOS PME, financement régionaux...)
  
- Projet comportant **une ou plusieurs actions de formation**
  
- Projet d'une **seule entreprise** ou **multi-entreprises**
  
- **Cofinancement** par appel à projets : autres financements nécessaires (entreprise / cofinancements externes) et dépôt de dossier
  
- Principe de **mutualisation**
  
- Les projets de formation **innovants** répondant à des **besoins de leur territoire** (métiers émergents)

# LA FORMATION DES SALARIE-E-S EN PARCOURS D'INSERTION :

## Les Fonds Mutualisés Solidaires

### MODALITES DE COFINANCEMENT DES FMS

- **70%** du coût global du projet
- **Jusqu'à 3 fois** la contribution de l'entreprise à l'enveloppe mutualisée du compte groupe

# L'APPUI EN REGION CENTRE VAL DE LOIRE

## L'ACCOMPAGNEMENT D'AGEFOS PME EN REGION CENTRE VAL DE LOIRE

### ➤ Conseil personnalisé :

- Appui d'un-e conseiller-ère dans vos projets emploi / formation pour vos salarié-e-s permanent-e-s et en parcours d'insertion
- Un service de proximité : un-e conseiller-ère et une équipe administrative à votre disposition
- Réalisation de prédiagnostics
- Guides pratiques emploi / formation

### ➤ Pass formation – actions collectives à tarifs préférentiels

- Offre de formation régionale pour les adhérents : formations transversales et cœurs de métiers
- Conduite du changement, gestes et postures....
- Pass associations intermédiaires

**Nouveautés 2016**

### ➤ Une diversification des sources de financements : Région, Etat, FSE, FPSPP

### ➤ Outil de gestion de la formation

- Proposition d'un logiciel de gestion adapté aux besoins de votre structure

# NOUVEL ACCORD COORACE – AGEFOS ME

## ENJEUX DE L'ADHESION AU COMPTE GROUPE

### DANS LA RELATION AVEC AGEFOS PME

#### PLUS LA COLLECTE DU GROUPE EST IMPORTANTE

- ⇒ **PLUS L'EFFET LEVIER POUR DES CO-FINANCEMENTS SERA IMPORTANT**
- ⇒ **PLUS LE POIDS POLITIQUE POUR NÉGOCIER DES SUBVENTIONS SERA FORT**

### POUR LE RESEAU COORACE

#### PLUS LA COLLECTE DU GROUPE EST IMPORTANTE

- ⇒ **PLUS L'EFFET DE LA MUTUALISATION EST POSITIF**
- ⇒ **PLUS LA SOLIDARITÉ DES ADHÉRENTS PERMET UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE**
- ⇒ **PLUS COORACE EST VISIBLE DU POINT DE VUE DE L'OPCA**

# ADHESION A L'ACCORD GROUPE

## POURQUOI ADHERER A L'ACCORD GROUPE ?

- **Financement des frais pédagogiques de plus de 30 formations** INTER et INTRA entreprises à destination de vos salarié-e-s permanent-e-s  
*Identifiées selon les axes stratégiques de COORACE*
- **Cofinancement de vos projets de formations** à destination de vos salarié-e-s en parcours d'insertion : **jusqu'à trois fois votre contribution au compte groupe**  
*Identifiés en cohérence avec les actions COORACE pour des formations non financées par les autres dispositifs*
- **Accès privilégié et prioritaire à des financements** « hors plan » et à des **services spécifiques** : **coopération COORACE-AGEFOS PME** :
  - Positionnement COORACE sur des appels à projets régionaux et nationaux  
*Libère les fonds (plan et fonds propres) des entreprises*
  - Mise en place d'outils et d'un accompagnement spécifiques COORACE
- **Abondements AGEFOS PME**
- **Solidarité**

# NOUVEL ACCORD COORACE – AGEFOS ME

## COMMENT ADHERER A L'ACCORD GROUPE ?

1. **COMMUNIQUER** A COORACE ([compte.groupe@coorace.org](mailto:compte.groupe@coorace.org)) et AU-A LA CONSEILLER -E AGEFOS PME SON SOUHAIT D'ADHERER AU COMTE GROUPE
  - **Versement du taux de contribution fixé dans le cadre de l'accord, soit:**
    - Contribution légale + complémentaire = 1.35% ou 1.8% ou 1.9% selon le nb ETP
    - Soit contribution volontaire = 0.80% ou 0.90% selon le nb ETP

Dans le cadre du nouvel Accord, il est prévu que, à partir de 2016, TOUTE entreprise puisse adhérer à l'Accord Groupe COORACE-AGEFOS PM, qu'elle soit

- Adhérente ou non à la fédération COORACE
- Rattachée ou non à une branche professionnelle par sa convention collective

et pourra donc BENEFCIER DES FINANCEMENTS ET DES SERVICES LIES AU COMPTE GROUPE PAR LE VERSEMENT DE LA SEULE CONTRIBUION « GROUPE » DE 0. 8% (ou 0,9%) De la MSB

2. L'ADHESION A L'ACCORD GROUPE SE FAIT A MINIMA **POUR TROIS ANS**



# MERCI